

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF et le VINGT-ET-UN OCTOBRE,

J'ai, Olivier SAINT-MARTIN, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, Département du Val d'Oise, à la résidence de MARINES (95640), 6, Boulevard de la République, soussigné,

dressé le présent procès-verbal de constat,

à la demande de :

La COMMUNE D'AVERNES (Val d'Oise),

Agissant par son Maire en exercice, Monsieur BAILLEUX, élisant domicile en Mairie, 39, Grande Rue à (95450) AVERNES,

Qui m'a déclaré ce qui suit :

Une Enquête Publique est ouverte en vue de réviser les Plans d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme d'AVERNES et de GADANCOURT.

Une information publique est affichée sur les panneaux de la Commune.

Nous vous demandons de constater l'existence de cet affichage et d'en dresser Procès-Verbal de Constat.

Répondant à cette demande, je me suis rendu sur place, aux date et lieu indiqués ci-dessus et, en présence de Monsieur BAILLEUX Daniel, Maire, j'ai procédé à la description ci-après rapportée.

CONSTATATIONS MATERIELLES

AVERNES (VAL D'OISE) :

Le texte de l'AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE m'a été remis en Mairie.

Un exemplaire au format réduit A4 est joint en copie au présent procès-verbal.

Je constate que cet AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE au format d'affiche 40 par 60 centimètres est apposé sur les quatre panneaux d'information municipaux de la Commune :

- Trois panneaux à proximité de la Mairie,
- Un panneau à l'ancienne Mairie de GADANCOURT.

PHOTOGRAPHIES :

Afin d'illustrer mes constatations, j'ai effectué une série de cinq photographies numériques des lieux décrits ci-dessus, reproduites sur feuilles annexées.





Ayant par-là terminé mes constatations, j'ai établi le présent procès-verbal de constat d'Huissier de Justice, que j'ai remis au demandeur, pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent procès-verbal de constat comprend 3 pages, outre les documents annexés.

Acte non soumis à la Taxe Forfaitaire sur les Actes d'Huissier de Justice.



Coût de l'acte	Euros
Emolument	232,33
Divers complément	0,00
Transport	7,67
Photographies	0,00
H.T.	240,00
T.V.A. 20,00 %	48,00
Taxe sur Actes	0,00
Total T.T.C.	288,00

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire d'Avernes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique par arrêté municipal en date du 11 octobre 2019 sur la révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) d'Avernes et de Gadancourt valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de leur approbation par le Conseil Municipal.

Monsieur Philippe MILLARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête se déroulera à la mairie du 12 novembre 2019 au 13 décembre 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h00) pour une durée de 32 jours. Le dossier est consultable en mairie au format papier, sur un poste informatique tenu à disposition du public et sur le site internet (www.avernes95.fr).

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 12 novembre 2019 du 15h00 à 18h00,
- Lundi 25 novembre de 9h00 à 12h00,
- Samedi 7 décembre de 9h 00 à 12h 00,
- Vendredi 13 décembre 2019 de 15h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la **Mairie, 39 Grande Rue - 95450 Avernes (enquête publique Révision POS valant PLU - A l'attention du commissaire enquêteur)** ou par mail : plu-avernes@avernes95.fr

La personne responsable du projet de révision du POS valant PLU est M. Daniel BAILLEUX, Maire d'Avernes. Des informations pourront être demandées auprès du secrétariat de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

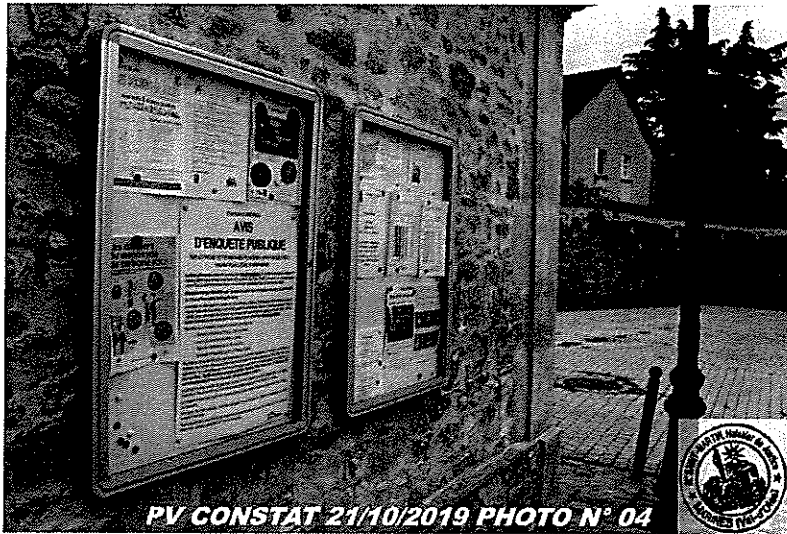
Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique auprès de la mairie à sa demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'enquête.



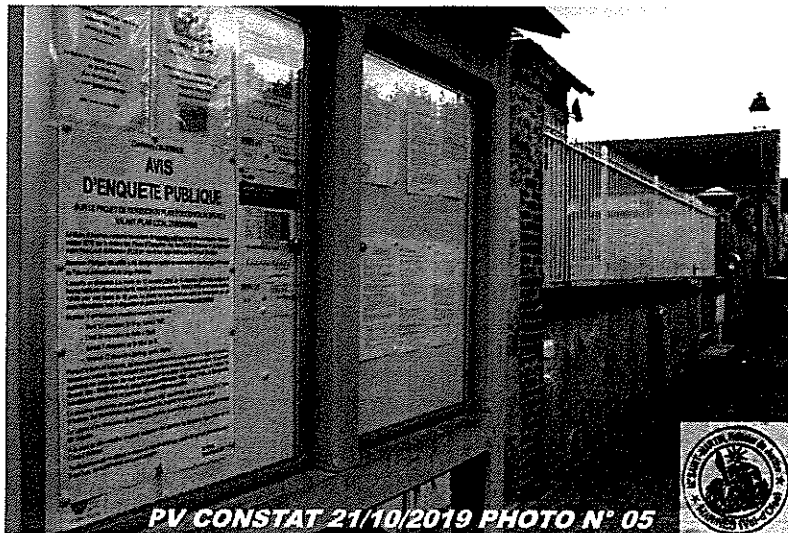
PV CONSTAT 21/10/2019 PHOTO N° 02



PV CONSTAT 21/10/2019 PHOTO N° 03



PV CONSTAT 21/10/2019 PHOTO N° 04



PV CONSTAT 21/10/2019 PHOTO N° 05

Olivier SAINT-MARTIN
Huissier de Justice
6, bd de la République
95640 MARINES

Pour offrir à votre enfant du possible à l'enfant...

Commune d'AVERNES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire d'Avernes a ordonné l'ouverture de l'enquête publique par arrêté municipal en date du 11 octobre 2019 sur la révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) d'Avernes et de Gadancourt valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de leur approbation par le Conseil Municipal.

Monsieur Philippe MILLARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête se déroulera à la mairie du 12 novembre 2019 au 13 décembre 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 18h00 et samedi de 10h00 à 12h00) pour une durée de 32 jours. Le dossier est consultable en mairie au format papier, sur un poste informatique tenu à disposition du public et sur le site internet (www.avernes95.fr).

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Mardi 12 novembre 2019 de 15h00 à 18h00,
- Lundi 25 novembre de 9h00 à 12h00,
- Samedi 7 décembre de 9h 00 à 12h 00,
- Vendredi 13 décembre 2019 de 15h00 à 18h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations, pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la Mairie, 39 Grande Rue - 95450 Avernes (enquête publique Révision POS valant PLU - A l'attention du commissaire enquêteur) ou par mail : plu-avernes@avernes95.fr

La personne responsable du projet de révision du POS valant PLU est M. Daniel BAILLEUX, Maire d'Avernes. Des informations pourront être demandées auprès du secrétariat de la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.

Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique auprès de la mairie à sa demande, à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'enquête.

Le Maire,
Daniel BAILLEUX



PV CONSTAT 21/10/2019 PHOTO